

## En 1861, déjà...

L'évêque de Strasbourg, par une circulaire datée du 26 août 1861, demande instamment aux curés du diocèse de prendre soin des objets anciens qui seraient encore présents dans les paroisses.

Le texte dont on trouvera la reproduction (conservé aux Archives de l'archevêché de Strasbourg) ci-dessous n'appelle guère de commentaire. On peut penser que l'initiative de cet appel vient d'Alexandre Straub, alors professeur d'archéologie et qui a, sa vie durant, chercher à sauver les objets et les édifices anciens.

ÉVÊCHÉ  
DE  
STRASBOURG.  
Circulaire.

Strasbourg, le 26 août 1861.

136

MONSIEUR LE CURÉ,

Je viens appeler votre attention sur un point qui, s'il ne se rattache pas directement aux grands intérêts moraux et spirituels confiés à votre zèle, n'en est pas moins digne de votre sollicitude. Je veux parler de certains objets mobiliers consacrés au culte, et qui, soit pour leur antiquité, soit pour la perfection que l'art a su y imprimer, méritent d'être soigneusement conservés. De nombreuses et regrettables méprises ont eu lieu à cet égard. Des objets d'un haut intérêt ont été ou détruits comme inutiles ou vendus à vil prix. Sans doute la mauvaise volonté n'était pour rien dans ces fâcheuses déterminations qu'on ne peut attribuer qu'à un défaut de connaissances en cette matière.

Mais s'il ne nous est pas possible, Monsieur le Curé, de réparer les pertes qui en ont résulté pour nos églises, tâchons de sauver au moins du naufrage ce qui leur reste encore. Aujourd'hui, où la science archéologique n'est plus le partage exclusif d'un petit nombre d'hommes spéciaux, voués au culte de l'art; aujourd'hui, où l'étude de l'archéologie est devenue comme un besoin de l'époque, des méprises du genre de celles que je viens de signaler ne trouveraient plus leur excuse dans l'ignorance, et l'on serait fondé à regarder comme un acte de vandalisme toute destruction ou aliénation qui viendrait augmenter les pertes déjà trop grandes que nous avons à regretter. Si les hommes appelés par la loi à partager avec vous l'administration des biens et du matériel de votre église ne sont pas d'assez justes appréciateurs des objets en question, comme c'est encore le cas dans la plupart des paroisses rurales, votre discernement et votre bon goût, Monsieur le Curé, suppléeront à ce qui peut manquer, sous ce rapport, aux membres laïques de votre Conseil de fabrique.

Si donc il se trouvait parmi le mobilier de votre église ou de votre sacristie quelque objet semblable qui vous parût digne d'intérêt, je vous en

recommande instamment la conservation, lors même que par son état de vétusté il ne serait plus propre au service. Ce serait toujours un précieux document pour constater l'état de l'art et le goût de l'époque à laquelle l'objet appartient. Que si, pour vous fixer sur sa valeur archéologique ou artistique, vous ne vouliez pas vous en rapporter à votre appréciation personnelle, vous trouveriez bien dans l'expérience de l'un ou l'autre de vos confrères, ou de quelque autre personne s'occupant d'archéologie, de quoi fixer votre incertitude. Dans tous les cas, je vous prie de me faire connaître ce que votre fabrique possède dans ce genre.

Et remarquez-le bien, Monsieur le Curé, que je n'entends pas parler seulement d'objets d'art appartenant au moyen âge. L'époque de la renaissance a aussi produit des ouvrages qui, par la variété des formes et la richesse des détails, se recommandent à l'intérêt des connaisseurs. Ces ouvrages, aussi bien que ceux qui portent le cachet d'une époque plus reculée, ont également droit à votre protection.

Voici sommairement les objets, qu'au point de vue de l'art, je recommande à votre attention : Vases sacrés, reliquaires, bronzes antiques de toute espèce, vitraux peints, peintures murales, statues, tableaux, bas-reliefs, cuves baptismales, boiseries sculptées, anciennes ferrures de portes, ornements en étoffes de fabrication ancienne et remarquables par l'originalité des dessins ou la richesse des couleurs, tapisseries en tissus du moyen âge, anciens missels ou autres livres liturgiques etc. Il va sans dire que, si la fabrique possède quelques documents historiques manuscrits, ceux-ci doivent être conservés avec un soin tout particulier, et je désire qu'une courte analyse, sinon une copie, m'en soit adressée le plus tôt que possible.

Vous comprenez, Monsieur le Curé, qu'il y va de l'honneur du clergé qu'on ne puisse pas lui reprocher de ne pas savoir apprécier ce qui fait pour tant d'hommes du monde l'objet de leur admiration et de leurs recherches les plus actives. Je ne doute donc aucunement qu'il n'aura suffi de ces quelques mots de recommandation pour que pareil reproche ne puisse jamais vous atteindre.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mes sentiments bien affectueux.

† ANDRÉ, ÉVÊQUE DE STRASBOURG.

L'appel de Mgr Raess à conserver ce qui subsiste du « naufrage » (il fait sans doute allusion à la Révolution) a conservé son actualité. Non que la réforme (nécessaire) de la liturgie engagée par Pie XII et parachevée par Paul VI soit à mettre sur le même plan que la Révolution. Mais l'éducation du clergé et plus largement de ceux qui gèrent les églises et leur contenu reste un brûlant sujet.

Jean-Louis Engel